

Forte baisse de l'emploi au 4^e trimestre en Île-de-France

Au 4^e trimestre⁽¹⁾ 2024, l'emploi salarié privé en Île-de-France chute fortement dans un contexte économique peu porteur : la croissance européenne s'essouffle déjà et le facteur politique pèse toujours sur le climat des affaires en France. Sur un an, le solde d'emploi demeure néanmoins positif.

(1) : données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents.

Chiffres clés

- 0,4 %

de baisse trimestrielle
de l'emploi privé en Île-de-France

5 200

emplois créés sur un an dans la région

L'emploi francilien chute ce trimestre

Plus de 21 100 emplois ont été détruits durant ces trois mois (- 0,4 % par rapport au trimestre précédent). L'industrie stagne alors que le tertiaire hors-intérim (- 0,4 %), la construction (- 0,4 %) et l'intérim (- 1,7 %) perdent des salariés.

L'emploi francilien est plus touché que l'emploi national ce trimestre (- 0,3 %). Cette baisse au niveau national touche aussi bien les moins de 30 ans⁽²⁾ (- 0,5 %) que les 30 à 54 ans (- 0,5 %). À l'inverse, les salariés de 55 ans et plus continuent de progresser (+ 0,2 %).

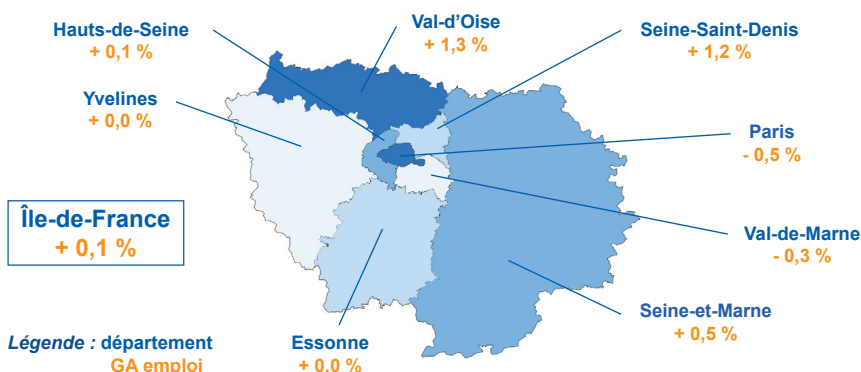
À noter que les créations d'emplois franciliens du 3^e trimestre 2024 ont été révisées à la baisse, soit + 1 800 emplois contre + 5 500 en données provisoires.

(2) : Cf. Stat'Ur national conjoncture n°396

La croissance de l'emploi en légère hausse sur un an

Le niveau d'emploi francilien affiche une croissance de 0,1 % sur un an, soit 5 200 emplois supplémentaires créés. Hors crise sanitaire, il faut remonter à 2014 pour trouver une hausse de l'emploi si faible. La violente chute de ce trimestre annule en grande partie les gains observés précédemment. Les activités pour la santé humaine (+ 2,0 %), les administrations

CARTE 1 : Emploi salarié par département en glissement annuel (GA) ^{sl}



Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

TABLEAU 1 : Masse salariale et emploi salarié du secteur privé

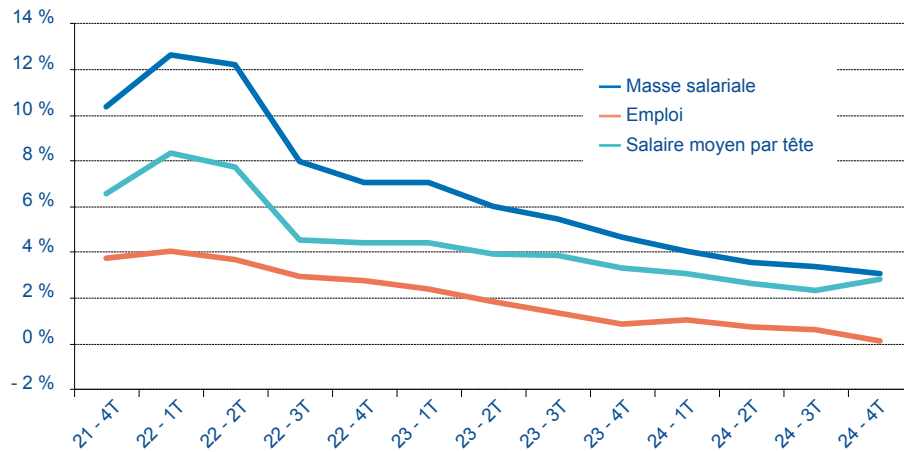
	En Niveau	Glissement trimestriel			Glissement annuel	
		2024 T4	2024 T2	2024 T3	2024 T4	
Île-de-France	Masse salariale (en millions d'euros) ^{sl}	60 602	+ 0,3 %	+ 0,5 %	+ 0,5 %	+ 3,1 %
	61 039	+ 0,3 %	+ 0,5 %	+ 1,0 %	+ 2,6 %	
	Emploi (en milliers) ^{sl}	5 188	+ 0,1 %	+ 0,0 %	- 0,4 %	+ 0,1 %
	Salaire moyen par tête mensuel (en Euros)	3 888	+ 0,1 %	+ 0,1 %	+ 1,0 %	+ 2,8 %
France entière	3 916	+ 0,1 %	+ 0,1 %	+ 1,5 %	+ 2,4 %	
	Masse salariale (en millions d'euros) ^{sl}	182 959	+ 0,5 %	+ 0,5 %	+ 0,5 %	+ 3,0 %
	184 819	+ 0,6 %	+ 0,4 %	+ 1,2 %	+ 2,5 %	
	Emploi (en milliers) ^{sl}	20 218	- 0,1 %	+ 0,1 %	- 0,3 %	- 0,1 %
Salaire mensuel moyen par tête (en Euros)	3 013	+ 0,5 %	+ 0,3 %	+ 0,8 %	+ 2,9 %	
3 043	+ 0,5 %	+ 0,3 %	+ 1,5 %	+ 2,4 %		

*y compris prime de partage de la valeur instaurée par la loi du 16 août 2022 portant sur les mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat, prime exceptionnelle de pouvoir d'achat et prime Covid.

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)



GRAPHIQUE 1 :
Évolution de l'emploi et du salaire
moyen par tête du secteur privé
en glissement annuel (GA)



Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

publiques de statut privé (+ 1,9 %) et l'hébergement restauration (+ 1,7 %) sont particulièrement dynamiques sur un an.

L'emploi en région parisienne reste positif alors qu'au niveau national le nombre de salariés diminue (- 0,1 %).

Une masse salariale peu dynamique

La masse salariale hors prime de partage de la valeur est en faible progression ce trimestre (+ 0,5 %, identique à celle observée au 3^e trimestre 2024). Les salaires franciliens rebondissent après deux trimestres de stagnation mais la baisse de l'emploi joue en sens inverse. La structure de l'emploi a également évolué en 2024 : le salaire moyen des activités qui ont le plus progressé cette année est inférieur à la moyenne des autres secteurs, ce qui explique cette faible dynamique de la masse salariale.

La masse salariale cumulée sur les quatre derniers trimestres hors prime de partage de la valeur progresse de 3,5 % en glissement annuel (+ 3,1 % sur le seul 4^e trimestre), soit une progression légèrement plus importante que celle observée sur le plan national (+ 3,3 %). En incluant cette prime⁽³⁾ (exonérée de toutes cotisations et contributions sociales), les chiffres sont respectivement de 3,2 % et 3,0 % pour l'Île-de-France et la France.

Sur un an, la croissance du Salaire moyen par tête (SMPT) est de 2,8 %. Cette hausse s'explique en partie par les deux revalorisations du SMIC cette année. La dernière, intervenue de façon anticipée le 1^{er} novembre 2024, est de 2,0 %. Le SMPT au niveau national croît légèrement plus rapidement (+ 2,9 %). Le SMPT mensuel francilien s'établit à 3 888 € brut, soit un niveau supérieur de 29,0 % au salaire moyen national.

(3) loi du 16 août 2022 portant sur les mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat

Le tertiaire détruit des emplois

Le tertiaire hors intérim perd des emplois ce trimestre (- 0,4 %, après + 0,1 % le trimestre dernier). Hors crise sanitaire, ce grand secteur n'avait pas connu de baisse d'emploi depuis septembre 2017. Sur un an, il progresse cependant de 0,3 %, soit 11 100 emplois créés. Les évolutions sont très disparates selon les secteurs (cf. Tableau 2).

L'emploi dans le commerce stagne sur un an. La hausse du nombre de salariés dans l'hébergement est très marquée (+ 2,7 %, soit 1 800 emplois nets créés). La restauration (+ 1,5 %) affiche également un bilan positif sur un an malgré une contraction de l'emploi ce trimestre (- 0,4 %).

Parmi les secteurs les plus dynamiques, on trouve les activités pour la santé humaine (+ 2,0 % sur un an) et les administrations publiques de statut privée (+ 1,9 %). A contrario, les télécommunications (- 2,9 %) et les activités immobilières (- 2,4 %) continuent d'afficher de fortes pertes d'emplois. Les activités informatiques (- 1,9 % sur un an) détruisent des emplois pour le troisième trimestre consécutif. Ce secteur qui a longtemps été l'un des moteurs de l'emploi francilien fait actuellement des ajustements dans ses effectifs salariés. Les activités récréatives ont perdu les derniers emplois temporairement créés dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques (- 3,2 % ce trimestre après - 1,5 % à la fin du 3^e trimestre).

L'intérim rechute ce trimestre (- 1,7 %) après une accalmie le trimestre dernier (- 0,1 %). Ce secteur très sensible à la conjoncture économique reflète l'attentisme qui pesait fin décembre, notamment du fait de l'incertitude sur les lois budgétaires. Sur un an, l'emploi dans ce secteur affiche une baisse de 2,9 %. Il atteint ainsi un point bas et se situe à un niveau comparable à celui du 4^e trimestre 2020.

L'emploi diminue dans la construction

Le nombre de salariés dans la construction baisse ce trimestre (- 0,4 %). Le niveau bas des mises en chantier impacte logiquement l'emploi dans ce secteur. Il est en repli sur un an (- 1,2 %). Après être resté pendant plusieurs trimestres sur un plateau, l'ajustement de l'emploi est maintenant très marqué depuis trois trimestres.

L'industrie crée toujours des emplois sur un an

L'emploi dans l'industrie stagne ce trimestre après la légère baisse observée à la fin du 3^e trimestre 2024 (- 0,1 %). L'accalmie dans la fabrication de matériels de transport (+ 0,1 %) ce trimestre après la forte baisse du trimestre dernier (- 1,4 %) contribue à la stabilisation du secteur.

Sur un an, les emplois industriels sont néanmoins en hausse de 0,4 %. L'industrie pharmaceutique (cf. tableau 2) continue d'afficher une forte progression (+ 2,7 %) comme les industries agro-alimentaires (+ 2,3 %) et la distribution électrique et gazière (+ 1,9 %).

Certains secteurs affichent néanmoins une baisse annuelle de leurs effectifs comme la branche bois et papier (- 3,1 %) ou les industries plastiques (- 2,2 %).




TABLEAU 2 : Évolution de l'emploi salarié par secteur détaillé d'activité

Nace 38	Secteurs	Niveau trimestriel (en milliers)	Glissement annuel				
			2024 T4	2024 T4	2023 T4	2022 T4	2021 T4
BZ	Industries extractives	2,3	- 1,5 %	- 2,6 %	+ 0,1 %	+ 1,0 %	
CA	Industries agro-alimentaires	63,2	+ 2,3 %	+ 3,8 %	+ 1,4 %	+ 6,6 %	
CB	Habillement, textile et cuir	18,5	+ 1,2 %	+ 2,1 %	+ 5,4 %	+ 2,3 %	
CC	Bois et papier	11,4	- 3,1 %	- 4,2 %	- 2,2 %	- 2,9 %	
CD	Cokéfaction et raffinage	1,4	+ 0,1 %	- 2,3 %	+ 0,1 %	- 5,4 %	
CE	Industrie chimique	30,3	+ 0,3 %	+ 2,9 %	+ 4,7 %	+ 3,3 %	
CF	Industrie pharmaceutique	17,3	+ 2,7 %	+ 4,1 %	+ 7,6 %	- 0,7 %	
CG	Industrie des plastiques, produits non minéraux	16,4	- 2,2 %	- 1,8 %	+ 0,2 %	- 2,6 %	
CH	Métallurgie et fabrication de produits métalliques	22,8	- 1,8 %	+ 0,2 %	- 1,5 %	- 1,5 %	
CI	Fabrication de produits informatiques, électroniques, optiques	39,1	+ 1,2 %	+ 2,7 %	+ 2,6 %	- 0,2 %	
CJ	Fabrication d'équipements électriques	11,8	+ 0,1 %	+ 4,3 %	+ 0,3 %	- 1,2 %	
CK	Fabrication de machines et d'équipements n.c.a.	13,9	- 0,2 %	+ 1,8 %	- 0,6 %	- 2,2 %	
CL	Fabrication de matériels de transport	65,0	- 1,7 %	+ 0,3 %	- 1,0 %	- 5,2 %	
CM	Industrie du meuble ; réparation et installation de machines	45,8	+ 1,6 %	+ 3,6 %	+ 1,7 %	+ 1,0 %	
DZ	Production, distribution d'électricité, de gaz	45,0	+ 1,9 %	+ 1,8 %	+ 0,1 %	+ 0,8 %	
EZ	Production et distribution d'eau, gestion des déchets	32,2	- 0,1 %	+ 3,7 %	+ 1,8 %	+ 2,4 %	
FZ	Construction	357,3	- 1,2 %	+ 0,4 %	+ 1,1 %	+ 2,5 %	
GZ	Commerce ; réparation d'automobiles et de motos	743,5	- 0,0 %	+ 0,3 %	+ 0,9 %	+ 2,8 %	
HZ	Transports et entreposage	401,6	+ 0,9 %	+ 1,9 %	+ 0,7 %	+ 1,5 %	
IZ	Hébergement et restauration	366,3	+ 1,7 %	+ 1,4 %	+ 5,2 %	+ 9,1 %	
JA	Édition et Audiovisuel	146,2	- 1,3 %	- 0,9 %	+ 5,9 %	+ 5,7 %	
JB	Télécommunications	54,8	- 2,9 %	- 2,8 %	- 2,4 %	- 0,3 %	
JC	Activités informatiques	287,3	- 1,9 %	+ 0,3 %	+ 8,2 %	+ 6,8 %	
KZ	Activités financières et d'assurance	332,9	+ 1,1 %	+ 1,8 %	+ 2,5 %	+ 1,6 %	
LZ	Activités immobilières	83,2	- 2,4 %	- 3,5 %	+ 0,4 %	+ 2,9 %	
MA	Activités juridiques, de conseil et d'ingénierie	475,1	+ 0,7 %	+ 1,6 %	+ 5,1 %	+ 4,7 %	
MB	Recherche et développement	45,4	+ 0,5 %	+ 1,7 %	+ 2,3 %	+ 2,8 %	
MC	Autres activités scientifiques et techniques	98,7	- 1,9 %	+ 0,8 %	+ 3,0 %	+ 4,5 %	
NZ	Activités de services administratifs et de soutien	627,3	+ 0,3 %	+ 0,1 %	+ 2,4 %	+ 5,7 %	
OZ	Administration publique	42,9	+ 1,9 %	- 1,3 %	- 2,4 %	- 2,0 %	
PZ	Enseignement	102,7	+ 0,8 %	+ 0,8 %	+ 4,5 %	+ 6,2 %	
QA	Activités pour la santé humaine	126,1	+ 2,0 %	+ 1,3 %	+ 3,2 %	+ 3,0 %	
QB	Action sociale et hébergement médico-social	224,0	+ 0,4 %	+ 2,1 %	+ 2,3 %	+ 2,1 %	
RZ	Arts, spectacles et activités récréatives	104,1	- 2,2 %	+ 2,6 %	+ 8,7 %	+ 12,6 %	
SZ	Autres activités de services	132,3	+ 0,0 %	+ 1,4 %	+ 1,4 %	+ 3,8 %	
Industrie		436,4	+ 0,4 %	+ 2,0 %	+ 1,2 %	+ 0,2 %	
Construction		357,3	- 1,2 %	+ 0,4 %	+ 1,1 %	+ 2,5 %	
Tertiaire		4 394,3	+ 0,3 %	+ 1,1 %	+ 3,1 %	+ 4,0 %	
dont Tertiaire hors intérim		4 278,7	+ 0,2 %	+ 0,8 %	+ 3,0 %	+ 4,3 %	
Intérim		115,6	- 2,9 %	- 7,6 %	- 0,1 %	+ 12,5 %	

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

TABLEAU 3 :
Emploi salarié
et SMTP par
département

	2024 T4	
	Emploi  (en milliers)	SMTP (en Euros)
75 - Paris	1 622	4 357
77 - Seine-et-Marne	409	2 801
78 - Yvelines	416	3 552
91 - Essonne	381	3 215
92 - Hauts-de-Seine	1 041	4 872
93 - Seine-St-Denis	560	3 297
94 - Val-de-Marne	423	3 281
95 - Val-d'Oise	336	2 813
National	20 218	3 013

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

Le Val-d'Oise et la Seine-et-Marne résistent

Au 4^e trimestre 2024, l'emploi évolue à la baisse dans six des huit départements franciliens. Seuls le Val-d'Oise et la Seine-et-Marne maintiennent leur niveau d'emploi ce trimestre. La baisse est particulièrement marquée dans les Yvelines (- 0,7 %) et à Paris (- 0,6 %).

Sur un an, la situation est très contrastée entre les différents départements franciliens. Le Val-d'Oise affiche la dynamique la plus importante (+ 1,3 %) devant la Seine-Saint-Denis (+ 1,2 %) et la Seine-et-Marne (+ 0,5 %). Paris (0,5 %) et le Val-de-Marne (- 0,3 %) détruisent des emplois pour leur part.

Sources et méthodologie

Les séries trimestrielles d'effectifs salariés et de la masse salariale produites au niveau national par l'Urssaf Caisse nationale sont labellisées par l'Autorité de la statistique publique (avis du 12/10/2016 - JORF du 16/11/2016 et avis n°2013-05 - JORF du 28/12/2013). Cette labellisation a été renouvelée pour une durée de cinq ans en avril 2020 (avis du 14/04/2020 - JORF du 18/04/2020). À cette occasion de nouvelles séries ont été labellisées : il s'agit des séries d'emploi et de masse salariale au niveau NACE38, ainsi qu'au niveau zone d'emploi et département*NACE17. La labellisation reconnaît la conformité de la production des statistiques d'emploi trimestrielles de l'Urssaf aux principes fondamentaux régis par le Code de bonnes pratiques de la statistique européenne que sont, entre autres, l'impartialité, l'objectivité, la pertinence et la qualité des données.

Les séries labellisées produites dans le Stat'ur sont identifiées par le pictogramme .

Les révisions des séries seront détaillées sur www.urssaf.org

Les séries trimestrielles d'effectifs salariés et de masse salariale produites au niveau localisé sont publiées à T+ 90 jours sur open.urssaf.fr

Le champ de la publication couvre l'ensemble des cotisants du secteur concurrentiel qui comprend tous les secteurs d'activité économique sauf les administrations publiques, l'éducation et la santé non marchandes, l'emploi par les ménages de salariés à domicile et l'agriculture. Le champ Urssaf est très proche de celui de l'Insee, qui inclut l'emploi à domicile.

Les effectifs salariés et la masse salariale sont issus, depuis mars 2015, des déclarations sociales nominatives (DSN) qui se substituent progressivement aux bordereaux récapitulatifs de cotisations (BRC). Les effectifs y sont en principe déclarés pour chaque établissement suivant la même définition que dans les BRC. Les DSN sont mensuelles.

La masse salariale (assiette déplafonnée) désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, déclarés au titre de la période d'emploi étudiée.

L'effectif salarié, hors intérimaires, est l'effectif mesuré en fin de période. Il s'agit en général du dernier vendredi du mois. Chaque salarié compte pour un, indépendamment de sa durée de travail. Cet effectif donne lieu à de nombreuses vérifications par le réseau des Urssaf et la Caisse nationale.

Les données sont provisoires pour le trimestre étudié et sont désaisonnalisées (CVS) pour corriger notamment l'impact des versements de primes et les fluctuations saisonnières de l'emploi. Pour ces raisons, les données peuvent être légèrement révisées sur les périodes antérieures, essentiellement sur le trimestre précédent.

Le salaire moyen par tête (SMTP) est calculé en rapportant la masse salariale du trimestre à l'effectif moyen observé sur le trimestre ; il est divisé par trois pour obtenir une grandeur mensuelle. Les évolutions trimestrielles (ou glissements trimestriels) comparent les données du trimestre avec celles du trimestre précédent. Les évolutions annuelles (ou glissements annuels) comparent les données du trimestre avec celles du même trimestre de l'année précédente.



Les publications statistiques du réseau des Urssaf sont consultables en ligne sur www.urssaf.org dans la rubrique Observatoire économique. On y trouve aussi des précisions sur les sources et les méthodologies.

Des données, ainsi que des datavisualisations, sont en outre disponibles sur l'espace « open data » du portail open.urssaf.fr.